



Carrelage cassé autour de la baignoire

Par Tom2307

Bonjour,

Je suis locataire d'un F2 et le carrelage qui est autour de ma baignoire (A la verticale) se casse de plus en plus et on voit donc le dessous. Qui doit s'occuper de rénover cela ? Moi ou le propriétaire ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce carrelage était-il déjà fissuré sur l'état des lieux d'entrée ?
Et pourquoi est-il "de plus en plus" cassé ? Il y a des infiltrations d'eau ?

Par Tom2307

Merci pour votre réponse.

Alors non, rien de stipulé sur le bail à ce sujet et aucune infiltration, je pense simplement que ça a été fait n'importe comment au départ. Je précise que c'est un vieil appartement.

Par yapasdequoi

Sur le bail ? ce n'est pas le bon endroit pour décrire l'état du carrelage .
Mais l'état des lieux d'entrée ? vous n'en avez pas fait ?

Signalez les fissures au bailleur, de préférence par courrier RAR et indiquez lui les conséquences. Si ce n'est qu'esthétique, il ne fera sans doute rien.

Par Mirae

Bonjour,

Si vous n'avez rien remarqué lors de la visite et de l'état des lieux d'entrée, et dont vous devez conserver des photos. En cas de vice caché de la part du propriétaire, informez le du problème ; il est alors tenu de réaliser les réparations nécessaires. En revanche, s'il s'agit d'une usure normale du logement, les réparations locatives sont à votre charge.